



Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 67/19

Attribution de marché public de fournitures et services par procédure adaptée
Renouvellement et maintenance du matériel de gestion informatisée des déchèteries

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Avril 2014, modifiée par délibération n° 114/2015 du 10 Décembre 2015 portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le matériel de gestion informatisée des déchèteries,

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation de trois entreprises, les trois entreprises ont proposé une offre,

CONSIDERANT QU'après analyse des propositions, l'offre du candidat PESAGES et VOLUMETRIES répond le mieux aux attentes de la Communauté de Communes des Aspres,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un marché pour l'achat, la livraison, l'installation et la maintenance de matériel de gestion informatisée des déchèteries avec :

PESAGES ET VOLUMETRIES

145, avenue de Rome

Grand Saint Charles

66 000 PERPIGNAN

Pour un montant total de prestations de :

- **21 520,00 € HT soit 25 824,00 € TTC** en investissement pour l'achat, l'installation et le paramétrage du matériel
- **3 298,00 € HT soit 3 957,60 € TTC** en fonctionnement pour la maintenance du logiciel pendant 4 ans (937 € HT la première année puis 787 € HT par an)

Article 2 : Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section de fonctionnement - article 6156 et d'Investissement - article 2183.

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 21 novembre 2019



Le Président,

René OLIVE